



AVIS DE PROMULGATION

Règlement 595-16

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à la séance ordinaire du 9 mai 2016, le règlement suivant :

↳ **Règlement 595-16** *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de réfection d'une portion du chemin du Lac-Sept-Îles et du rang Sainte-Croix*

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 26 mai 2016 et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 12 juillet 2016.

Ledit règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 14 juillet 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA